

**CONVENTION DE
RECHERCHE & DÉVELOPPEMENT PARTAGÉS
RELATIVE A LA
RECHERCHE DE RESSOURCES ALTERNATIVES EN
EAU POTABLE POUR L'ALIMENTATION DE LA
METROPOLE ROUEN NORMANDIE**

ENTRE

La Métropole Rouen Normandie, sise Norwich House – 14 bis avenue Pasteur – CS 50589 – 76006 ROUEN cedex, représentée par son Président par une délibération du Bureau en date du 08 février 2017,

Ci-après désignée par « la **Métropole** »,

D'une part,

ET

Le **BRGM**, Bureau de Recherches Géologiques et Minières, établissement public industriel et commercial, immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés d'Orléans sous le numéro 582 056 149 dont le siège se trouve 3, avenue Claude-Guillemin, BP 36009, 45060 Orléans Cedex 02, représenté par M. Philippe Dutartre, Adjoint à la Direction du développement ayant tous pouvoirs à cet effet,

Ci-après désigné par le « **BRGM** »,

D'autre part,

La **Métropole** et le **BRGM** étant ci-après désignés individuellement et/ou collectivement par la (les) « Partie(s) ».

territoire, ou dans son proche voisinage. Cette étude préliminaire confiée au BRGM et présentée le 7 octobre 2015 en présence de l'AESN avait pour objectif de viser un débit total de l'ordre 50 000 m³/jour tout en respectant un certain nombre de contraintes imposées. Cette étude avait alors permis de mettre en exergue environ 13 à 14 secteurs hors vallée de la Seine, susceptibles de pouvoir répondre partiellement aux attentes de la Métropole, et quatre zones dans la vallée du fleuve, avec un potentiel a priori suffisant pour pouvoir espérer atteindre l'objectif des 50 000 m³/jour par site, certes, sur un plan strictement hydrodynamique, en dehors de toutes considérations liées à la qualité des eaux et aux risques d'entraînement d'une pollution – (cf. rapport BRGM/RP-65139-FR).

Au demeurant, quasiment tous les sites présentent un certain nombre de risques, notamment liés à la présence de sources potentielles de pollution et de conduits karstiques, mais aussi d'enjeux économiques. Cette étude avait également proposé de retenir plus particulièrement six secteurs, dont 3 dans la vallée de la Seine, pour mener des recherches plus approfondies (cf. Fig.2). Ces six secteurs représentaient en effet le meilleur compromis notamment entre le débit recherché, le risque existant a priori d'entraînement d'une pollution et l'état de sollicitation quantitatif de la ressource.



Figure 2 : Secteurs potentiels de ressources nouvelles retenus pour des investigations futures (résultats issus de l'étude préliminaire présentés lors de la réunion de restitution MRN/AESN/BRGM de septembre 2015, rapport BRGM/RP-65139-FR)

Suite à la présentation des conclusions de l'étude préliminaire, la Métropole souhaite aujourd'hui approfondir ces résultats et poursuivre les études préalables nécessaires, en vue à terme de trouver les ressources alternatives et/ou complémentaires recherchées. A cette